

BULLETIN

Archives



MUNICIPAL



DE FRASNE

février 1979

EDITORIAL

Ce 8 ème bulletin municipal nous donne l'image des nouvelles réalisations de notre village, et du fonctionnement de nos services locaux, nous apportant ainsi, la marque des progrès réalisés d'une année sur l'autre.

C'est d'ailleurs avec plaisir, que les membres du Conseil ont participé à la réalisation de ce bulletin.

Il permettra aux anciens d'apprécier le chemin parcouru dans la voie d'une expansion raisonnable et contrôlée.

Il permettra aux nouveaux habitants que nous sommes heureux d'accueillir, de mieux connaître leur village, et de s'intéresser à la vie civique de notre commune.

Il permettra à tous de mesurer la complexité des problèmes qui nous préoccupent, et des difficultés auxquelles se heurtent nos prévisions.

Administrer un pays comme le nôtre en voie de développement, n'est pas toujours facile, face aux lourdeurs administratives, et au gêne financières qui retardent souvent nos projets. Aussi faut-il quelquefois avoir le courage de se mettre au travail avec ténacité.

Par ailleurs, nous entendons continuer à lutter pour garder à notre cité son caractère, ses services publics et privés, ses sources d'emploi, son environnement.

Les responsabilités de la Commune sont lourdes pour le Maire, ses Adjointes, et toute l'équipe communale. Personnellement, je voudrais consacrer encore plus de temps en Maîtrise, mais le rôle du Maire ne se limite pas à quelques heures à son bureau, ou aux réunions de chantier avec les responsables de commissions.

Les relations avec l'autorité de tutelle, les Administrations, le Conseiller Général, les Parlementaires locaux et régionaux sont indispensables pour faire aboutir les projets retenus par le Conseil.

En ce début de 3 ème année de mandat municipal de l'équipe présente, bien consciente de ses devoirs, j'entends donner aux membres du Conseil Municipal qui le désirent, plus de responsabilités, afin de me libérer pour me permettre d'étudier les projets d'actualité dont je citerai les principaux qui vont se poser dans l'immédiat:

- Aide aux industries existantes
- création de nouveaux emplois
- défense de notre région concernée par les futurs projets de communication, tels les TGV (trains à grande vitesse avec des arrêts en gare de Frasne, qui nous mettraient à 3 heures de Paris, et donneraient un nouvel essor à toute la région du Haut-Doubs, pour son développement industriel et touristique.

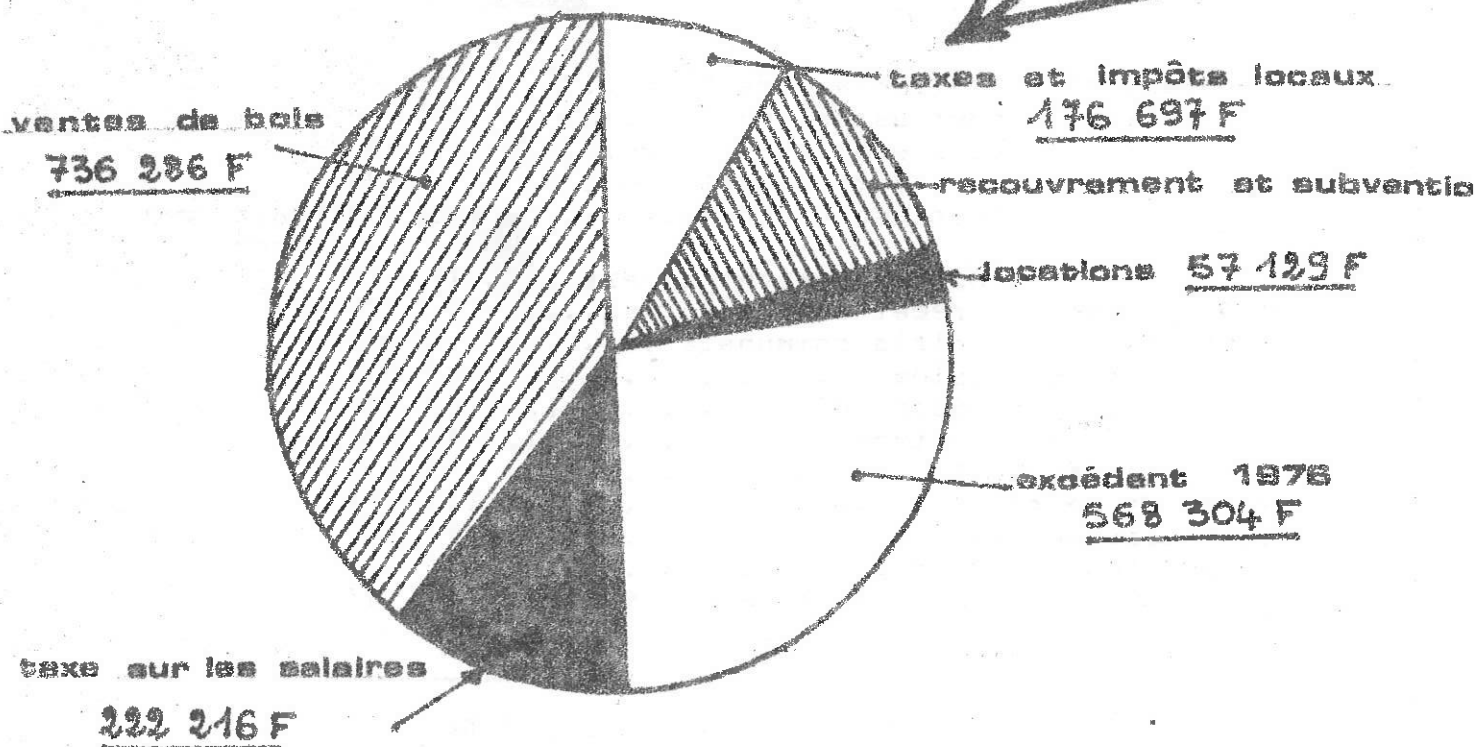
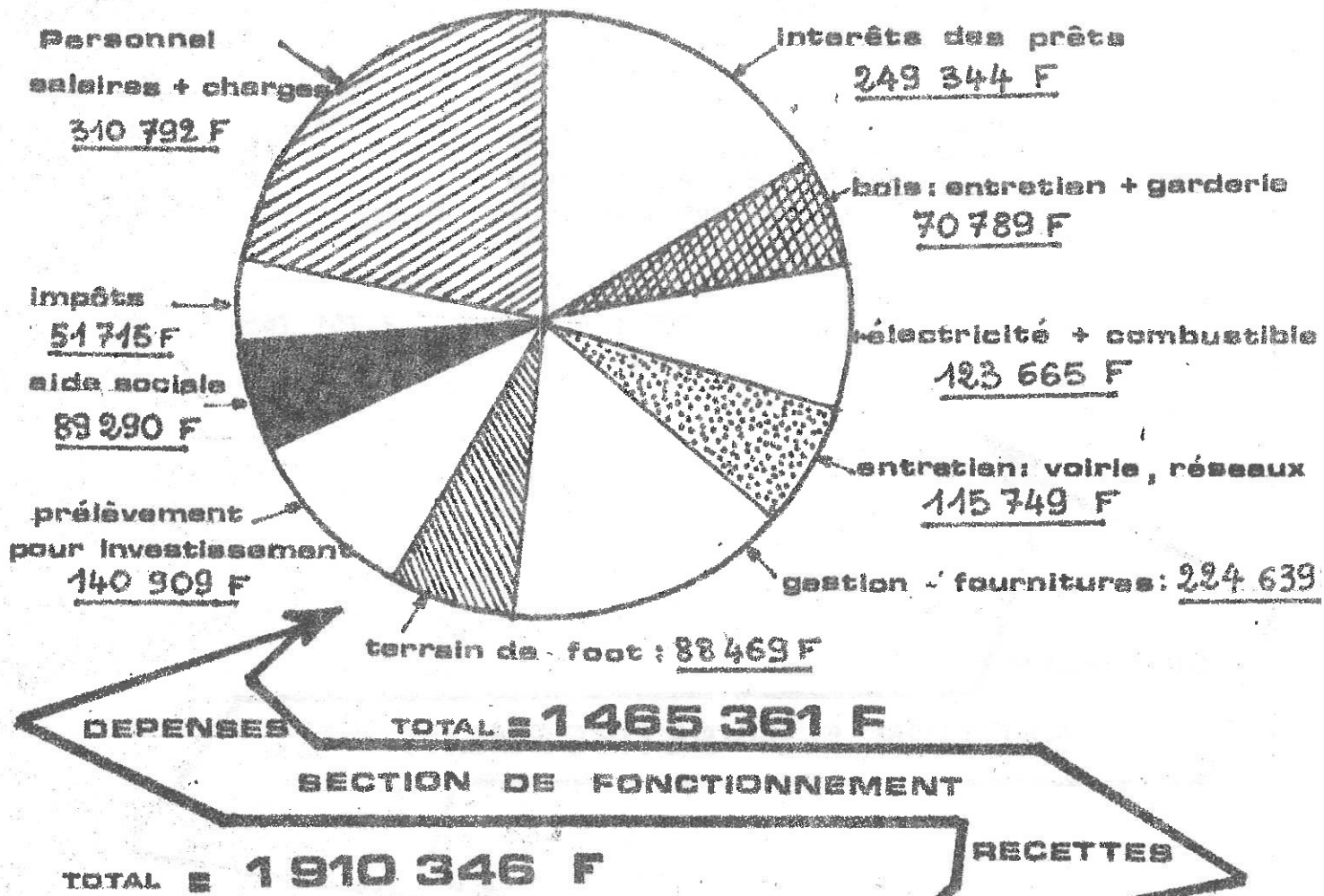
Je pense au seuil de cette nouvelle année 1979 avoir rempli mon devoir envers la collectivité, grâce à la bonne entente du Conseil Municipal et à l'union de tous les habitants pour un même idéal de prospérité et de paix.

Bien sûr, il y a beaucoup à faire, mais j'espère qu'avec la bonne volonté de tous, nous ferons mieux encore, surtout si vous nous apportez des suggestions sur tous les sujets qui peuvent intéresser la collectivité.

Le Maire de FRASNE

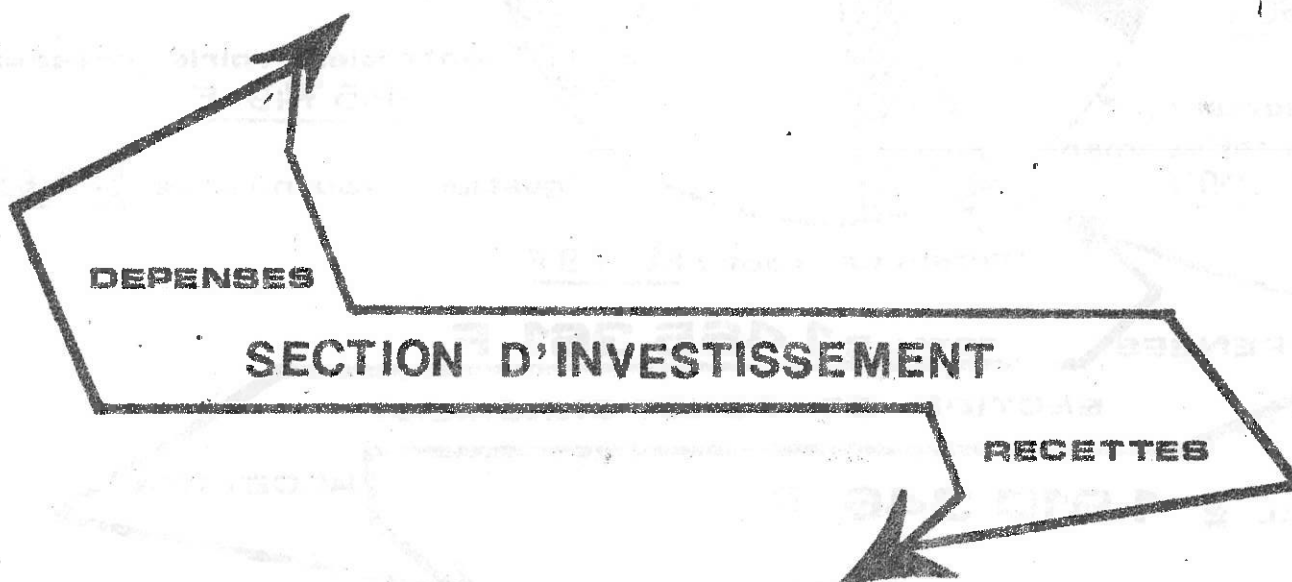
Jean TURBERG

COMPTE ADMINISTRATIF 1977



remboursements capital des prêts.....	149 855
acquisition de terrains et de matériel	6 412
construction usine CEBE	1 421 221
travaux au groupe scolaire	16 123
hangar communal	53 625
chemin	13 112
électrification des fermes et	
renforcement du réseau	204 433
voirie communale (lotissement Cloa déland)	286 751
réseau d'eau (traversée de Frasne)	429 118
lotissement les Vaudins	159 382
divers.....	11 733

TOTAL 2 751 765



excédent d'investissement de 1976	311 266	
subventions : pour usine CEBE	200 000	
pour électrification.....	73 050	
pour lotissement Vaudins .	72 000	
pour usine CEBE	100 000	(participation de chez Cretin Billé)
pour équipement divers....	18 235	
prélèvement sur recettes ordinaires.....	140 909	
emprunts: pour voirie communale	50 000	
pour usine	700 000	
pour réseau d'eau	400 000	
pour lotissement	45 000	
pour électrification.....	7 500	
vente de terrains /.....	345 505	
remboursement de TVA	39 302	
indemnités diverses	207 266	
fonds d'équipement des collectivités....	10 157	

TOTAL 2 720 192 F'

Vous venez de lire et d'étudier les chiffres du Compte administratif de 1977 et le budget supplémentaire de 1978. Nous pensons qu'il est utile de vous apporter quelques informations complémentaires sur :

- la participation à l'aide sociale
- l'importance de l'impôt sur les ménages.

l'aide sociale

Dans le budget du Conseil Général du Doubs, presque la moitié du fonctionnement est consacrée à l'aide sociale et aux dépenses d'hygiène. En 1977 la part payée par les communes du département était de 18 028 147F.

La répartition de cette somme entre toutes les communes se fait suivant les critères énonciés ci-dessous :

- * 30% soit 5 408 444 F au prorata de la population
- * 25% soit 4 507 036 F au prorata des produits communaux (ventes de bois
- * 20% soit 3 605 629 F au prorata des sommes perçues au titre de la taxe sur les salaires.
- * 25% soit 4 507 036 F au prorata du nombre de personnes assistées dans la commune (18 en 1977)

Ces sommes étant déterminées, il est nécessaire de faire une répartition entre les communes et le département. Pour cela il suffit de faire une simple règle de trois à partir des éléments suivants.

Critères	sommes à percevoir	Renseignements	
		sur la commune	sur le département
Population	5 408 444 F	1 430 Hab.	485 676 Hab.
Produits communaux	4 507 036 F	738 181 F	72 408 268 F
Taxe sur les salaires	3 605 629 F	201 150 F	132 765 089 F
Nombre d'assistés	4 507 036 F	18 Personnes	7 468 Pers.

Compte tenu de ces chiffres la quote part de la Commune s'établit donc ainsi :

* <u>Population</u>	$\frac{5\,408\,441 \times 1\,430}{485\,676}$	=	15 924
* <u>Produits communaux</u>	$\frac{4\,507\,036 \times 738\,181}{72\,408\,268}$	=	45 947
* <u>taxe sur les salaires</u>	$\frac{3\,605\,629 \times 201\,150}{132\,765\,089}$	=	5 463
* <u>Assistés</u>	$\frac{4\,507\,036 \times 18}{7\,468}$	=	10 863

TOTAL A PAYER

78 198

Si la Commune veut réduire quelque peu cette participation, elle ne peut le faire que pour le nombre d'assistés. Il est vrai qu'il faut apporter une attention toute particulière à la constitution des dossiers et veiller à ce que les personnes méritantes soient prises en compte par l'aide sociale.

l'impôt sur les ménages

Précisons de suite ce que cette rubrique recouvre. L'impôt sur les ménages est constitué :

- par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- par la taxe d'habitation, anciennement "la mobilière"
- par la taxe sur le foncier bâti
- et par 30% de la taxe sur le foncier non bâti.

Pour 1978 le total fait 77 716 F ; ce qui fait en moyenne par habitant :

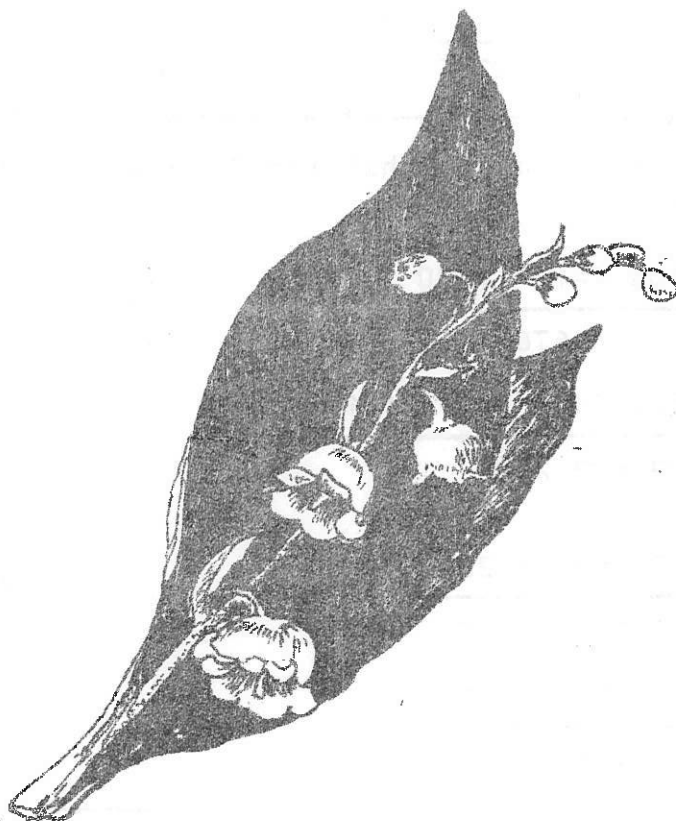
$$\frac{77\ 716}{1\ 430} = 54,34 \text{ F soit } \frac{54,34}{12} = 4,52 \text{ F par mois}$$

Ce chiffre de 4,52 constitue l'effort fiscal par habitant pour Frasne

Ce coefficient est très important, puisqu'aujourd'hui toutes les subventions sont calculées suivant l'effort fiscal. Plus une commune a un coefficient élevé plus elle a de subventions.

D'autre part à partir de 1979 l'effort fiscal servira à calculer la DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT, qui remplace la taxe sur les salaires. En effet la moitié environ de cette dotation sera attribuée en fonction de l'effort fiscal.

Nous sommes certains que l'importance de l'impôt sur les ménages ne vous échappe pas. Il appartiendra au Conseil Municipal à réétudier l'ensemble des taxes que vous payez afin que le calcul de l'effort fiscal soit à notre avantage. Suivant le mode de calcul vous avez constaté que la taxe d'électricité, la taxe d'équipement, la taxe d'assainissement ne sont pas prises en compte. C'est à notre perte



REALISATIONS EN 1978

* enrobage des trottoirs :

Le dernier bulletin municipal signalait que la mise en chantier des trottoirs du lotissement "Clos Deland" avait commencé en septembre 1977. Les travaux n'avaient pu être entièrement terminés (revêtement en enrobé), avant l'arrivée du mauvais temps et de la neige.

L'achèvement des travaux programmés pour 1978 ont eu lieu au mois de septembre. Il a fallu attendre que la "SACER" qui avait soumissionné les travaux, soit disponible pour effectuer l'enrobage des trottoirs du "Clos Deland" et pour divers travaux d'enrobage des cours de particuliers.

Par ailleurs et simultanément, ont eu lieu la finition des trottoirs de la rue de "Beaucaire", diverses portions de trottoirs de la Grande Rue, et les trottoirs longeant le terrain de football. Il a été procédé également à l'enrobage d'une large portion de terrain devant la salle des Fêtes afin de rendre plus propre l'accès à cette salle, en période de mauvais temps.

Au total, la Commune a fait procéder à l'enrobage de 3 932.62 m de trottoirs, place et divers pour la somme de 97 110 F, T.V.A. comprise.

Ces travaux étaient subventionnés pour une somme de 30 000 F.

* aménagement des rues :

Le programme des travaux envisagés par la Municipalité pour 1978 prévoyait pour la voirie urbaine, l'aménagement et le goudronnage de la rue de la Chapelle, ainsi que de la rue qui monte perpendiculairement à celle-ci, et qui passe devant la maison MOUREAU.

Ces travaux ont été exécutés conformément au programme, au cours du printemps 1978.

Par ailleurs, toujours en ce qui concerne la voirie, il a été procédé à la réfection complète et au goudronnage du chemin partant de l'ancienne maison notariale (Grande Rue) et menant au local des Pompiers.

Ce chemin était dans un état particulièrement défectueux, et dangereux par suite du virage face au garage Vanthier. Ce virage a été rectifié et les voitures peuvent circuler beaucoup plus commodément.

Une autre portion de chemin entre la maison SPAR et la boucherie REBOUILLAT a également été refaite en enrobé.

Au total, les chemins et les rues les plus défectueuses ont été réparées au cours de l'année 1978.

PROJETS A L'ETUDE

* lotissement :

Les parcelles du lotissement "Les VAUDINS" ayant rapidement trouvé acquéreurs (toutes les parcelles sont actuellement vendues), la Municipalité a dû se préoccuper de mettre en oeuvre rapidement le plan d'extension de ce lotissement qui comprend dix parcelles. Ce lotissement sera situé sur la partie gauche du chemin qui précède la maison Lucien BOLE, pour aboutir au chemin du Moulin de Lotaud.

Les constructions, sur ce nouveau lotissement, ont dû être retardées du fait que les nouvelles normes de constructions édictées par la

Direction de l'Urbanisme, ne sont plus les mêmes que celles qui existaient au moment de l'édification des premières bâtisses de ce même lotissement. Il en est donc résulté un certain retard, mais le nouveau projet vient d'être adopté par les services compétents, et les futurs constructeurs - au nombre de huit déjà - pourront donc déposer leurs permis de construire.

Lorsque ce nouveau lotissement sera complet - et cela ne saurait tarder - une extension ou un autre lotissement devra être prévu, probablement à droite et à gauche de la route de Lotaud.

* trottoirs

Une certaine somme de crédits restant disponible pour la construction des trottoirs du lotissement "Les Vaudins", la Municipalité a décidé de faire procéder aux études préalables - niveau - profil - pour faire exécuter la construction de ces trottoirs au cours de l'année 1979.

Seront en outre, et - enfin - concernés, de vieux habitants de Frasne, puisque le chemin "du Moulin de Lotaud", partant de la rue de l'Etang jusqu'à l'intersection des routes du nouveau lotissement sera également bordé de trottoirs.

* la poste

La Municipalité avait à choisir entre la construction d'une nouvelle Mairie et un nouveau bâtiment des Postes. Après études de financement, le projet de construction d'une nouvelle poste a paru beaucoup plus avantageux pour la commune, et le principe a été adopté par le Conseil Municipal. La récupération de l'ancien bâtiment communal, permettra de retrouver notre ancienne Mairie, et de mettre à la disposition de la Municipalité, deux grandes salles absolument nécessaires pour les nombreuses sociétés communales qui organisent des réunions.

De plus - après transformations - des locaux dignes de ce nom pourront être mis à la disposition du Secrétariat de Mairie et du Maire (qui jusqu'à présent n'a jamais eu de bureau personnel).

Enfin les vastes sous-sol de ce bâtiment, pourvus maintenant du chauffage central, pourront également servir de salles de réunions pour le Club des jeunes qui manque actuellement de locaux et de moyens de chauffage pour chauffer la salle paroissiale.

Le terrain retenu pour l'implantation du bâtiment des Postes, est l'ancien terrain de l'usine POIX, particulièrement bien situé vers le Centre du Village. Mais quelques entraves administratives mais logiques en l'occurrence - tel le déclassement du chemin vicinal entre la maison VIENNET et la maison VIEILLE - risquent de retarder quelque peu les travaux. Néanmoins, la Municipalité espère que le gros oeuvre de ce bâtiment sera terminé en 1979.

* dénomination des rues

L'extension du village se faisant à une rapide cadence, et les nouveaux lotissements allant se succédant, il sera nécessaire de procéder à de nouvelles appellations de rues.

ACHAT D'UN TRACTEUR

Depuis plusieurs années le village s'est considérablement étendu grâce aux lotissements successifs, allongeant du même coup le réseau routier à entretenir et surtout à déneiger.

Si le premier tracteur était bien adapté au moment de son achat il y a 12 ans, aujourd'hui il ne suffit plus. D'autre part l'usure commence à se faire sentir et nous avons dû en quelques mois changer plusieurs pièces importantes.

Devant tous ces problèmes le conseil décide en août 1978 d'acheter un nouvel engin. Il est vrai qu'une bonne affaire nous était proposée à savoir acheter un tracteur MB Track de démonstration qui nous serait facturé à l'ancien prix, d'où une économie de 30 000F.

L'engin étant acheté, il fallait choisir une étrave qui allait répondre à tous nos besoins. Le Conseil a retenu celle de la maison SICOMETAL, qui est articulée et qui de plus est fixée sur un montage nouveau, conçu et fabriqué pour la première fois sur un tel engin. Après plusieurs jours de déneigement, nos cantonniers sont très satisfaits de la tenue de l'engin et du travail qu'ils peuvent faire avec.

Ainsi bien équipés, Messieurs PARIS, ont pu déneiger sans problème l'ensemble de notre réseau, sans faire appel à de l'aide extérieure, donnant satisfaction à tous tant sur la qualité du travail que sur les horaires.

Parlons chiffres maintenant:

Prix HT du tracteur équipé d'une boîte
de 24 vitesses, d'une plateau basculant...etc 120 515F

Prix de l'étrave articulée 21 364F

149 879F

TVA 11 349F

Total 161 228F

Le financement de cet achat a pu se faire sans grand problème grâce à la récupération de 110 000F de TVA sur les travaux de 1976. Cette somme n'étant pas prévue. Le solde fut payé sur les fonds libres.

LA GENDARMERIE

Dans les précédents bulletins, nous vous avons donné en détail les principaux points du dossier de la construction de la Gendarmerie. Aujourd'hui nous sommes en mesure de vous donner les coûts exacts de la construction.

DEVIS initial 1 488 494,47F

Décompte définit 1 488 852,49F

Il est à remarquer que les prévisions, aussi sur le coût que sur la durée des travaux ont été scrupuleusement respectées. Outre la qualité de la prestation du Cabinet ANDRE et de M. Vannoz en particulier il faut ajouter le sérieux et la qualité du travail des entreprises.

La journée du 16 juin 1978, jour de l'inauguration officielle par Monsieur le PREFET, Monsieur le Président Edgar FAURE et toutes les personnalités civiles ou de la Gendarmerie de notre Département, fut une récompense pour tous. Le Colonel DEIBER avait apporté tout son dynamisme et son cœur pour offrir aux habitants du secteur une fête. Qu'il en soit sincèrement remercié.

ELECTRICITE

Les travaux d'électrification et de renforcement du réseau BT se sont poursuivis ou terminés au cours de l'année 1978/:

- alimentation en énergie BT de la loge de M. André MARMIER pour la somme de 36 432,72F
- électrification de l'exploitation du GAEC Marmier: 105 648F
- renforcement du réseau BT du village : 52 735,60F
- électrification de la gendarmerie: 19 331,79 F
- électrification du creux Chautard : 24 174,43 F . La fête n'a pu y avoir lieu en 1978 , l'aménagement du terrain n'ayant pu être réalisé et les conditions atmosphériques étant particulièrement défavorables.

- électrification de l'usines d'escargots. Le transformateur installé par les soins de la commune (devis 88 302,14 F) a été mis en service au début du mois de février. Il sera loué aux établissements GENRE pour une somme qui sera fixée lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette réalisation permettra à l'entreprise GENRE de travailler dans de bonnes conditions électriques et de décharger le poste LONCHAMPT.

EDF

Quelques renseignements utiles:

La subdivision mixte dont dépend FRASNE est installée
11 Faubourg ST Etienne à PONTARLIER (tél: 39 02 55)
Le chef de subdivision est Monsieur DAUPHIN .

Cette subdivision se divise de la manière suivante:

- 1) activité commerciale: chargé d'affaire: M. VOLCKMANN
agent commercial: M. JEANMONNOT
- 2) section administrative et comptable:
chef de section : M. CORTOT
- 3) études techniques: chef de section : M. MARTINEZ
- 4) activités techniques : 16 rue Mexmoz PONTARLIER
chef de district : M. DORNIER
contremaître principal : M. NICOD

En juin 1978 la subdivision gère 32 000 clients électriques
cité basse tension et 281 clients moyenne tensions

LES ACTIVITES SPORTIVES

Dans ce bulletin nous parlerons du Tennis, des Boules et du Foot-ball, ce qu'ils font durant une saison et leurs effectifs.

* LE CLUB DE TENNIS



Qui comprend 36 licenciés, dont 18 adultes, 2 juniors, 9 cadets et 7 minimes.

Ils disposent d'un court extérieur de tennis qui durant les périodes de vacances se trouve très fréquenté. Il est recommandé pour celui qui désire pratiquer ce sport d'adhérer au club, les licenciés étant prioritaires pour l'utilisation du court.

L'an dernier ses membres ont repeint les piquets du grillage et l'ensemble du court.

Un tournoi annuel est organisé et les joueurs participent à quelques rencontres régionales. Un souhait formulé: l'éclairage du court pour une plus grande utilisation.

* LE CLUB DE BOULES



Qui compte 60 licenciés. Chaque année il organise un concours départemental et plusieurs autres entre les joueurs de France.

Les boulistes participent du mois d'avril au mois d'octobre en moyenne à 25 ou 30 concours régionaux avec deux ou trois quadrettes.

La saison dernière ils eurent la satisfaction de voir deux des leurs, les Fils PELLEGRINI, accéder au championnat de FRANCE des cadets qui

se dérouler à DIJON les 25, 26 et 27 août, après les éliminatoires disputés 2 fois à Besançon et Sochaux. Nos félicitations à ces jeunes!

Le grand désir de la société serait de bénéficier de 2 jeux couverts pour pratiquer toute l'année leur sport favori. Le Conseil Municipal étudie actuellement ce projet.

* LE CLUB DE FOOT



La société la plus importante dans notre village par son effectif et le nombre de joueurs qui se déplacent lors des matches. Pour la saison 78/79 nous comptons 114 licenciés, dont 67 seniors, 17 cadets et 30 minimes, l'ensemble encadré par 10 dirigeants et deux arbitres.

Durant le championnat c'est 78 joueurs et 6 dirigeants qui chaque dimanche participent aux différentes rencontres: l'équipe fanion jouant en Promotion de ligue, la B en promotion de 1^{ère} division, la C et la D en 2^{ème} division, une équipe cadette et une équipe minime.

Les résultats à mi-saison sont encourageants: l'équipe A est classée 4^{ème}, la B 3^{ème}, la C 7^{ème}, la D 6^{ème}, les cadets 1^{er} et les minimes 1^{er} également. Nous devons une mention spéciale à ces minimes qui voici deux saisons remportent brillamment le challenge LOUE RONDE sans une défaite. Quelle belle pépinière pour les prochaines années!

L'agrandissement du terrain existant, recouvert aujourd'hui d'un beau tapis vert, a nécessité différents travaux pour la mise en état, ainsi que la pose des piquets en ciment et de la main courante. Chacun y apporta sérieusement sa quote part de travail.

Cet automne une première tranche de travaux s'est faite pour le 2^{ème} terrain. Le nivellement d'une plate forme et un drainage principal qui va au puit perdu existant avec des tuyaux de 40 ou 30 cm de diamètre, le tout recouvert de galets, en ceinturant une bonne partie de l'emplacement, soit 261 M de tuyaux et 668 M3 de galets. Quelques particuliers ont pu se brancher sur ce nouvel égout.

Nous pourrons ainsi par étapes successives voir la réalisation d'un 2^{ème} terrain de sports.

Dans l'attente, remercions les Agriculteurs qui cèdent au club une aire de jeu dans les communaux de Cessay pour le bon déroulement du championnat.

LA SALLE POLYVALENTE



En 1978 un plan d'occupation de la salle polyvalente devait permettre aux sociétés de Frasne, aux clubs sportifs et aux Collégiens une utilisation rationnelle et satisfaisante des locaux. Après quelques rectifications et réajustement - ce qui est normal pour une période de rodage - ce plan a donné satisfaction, c'est pourquoi cette formule a été reconduite pour 1979.

En réalité "la saison" commence au mois de septembre, coïncident à la fois avec la rentrée scolaire et avec le calendrier des manifestations établi par le Comité des Fêtes.

Voici les grandes lignes de ce plan d'occupation:

- la salle est réservée aux sociétés de Frasne pour le week-end.
- elle est à la disposition du Collège en période scolaire pour les séances d'EPS et les matchs du mercredi.
- les clubs sportifs s'y entraînent en soirée.

La dissolution de certaines sociétés sportives a entraîné quelques modifications. Le vendredi soir étant désormais disponible la Clique de l'Avenir peut faire ses répétitions à l'abri et avec suffisamment de place pour défiler.

D'autre part, le club de lutte, qui disposait du gymnase du groupe Xavier Marmier, assure des séances d'entraînement à la salle polyvalente, le mardi et le vendredi. Nous nous faisons les interprètes des responsables et entraîneurs qui voient le nombre des lutteurs diminuer de façon catastrophique (Ils étaient 40 en 78, ils sont 8 maintenant!) pour inciter les jeunes et les moins jeunes à pratiquer ce sport considéré à tort comme dangereux, et qui, au contraire apporte équilibre et domination de soi. N'hésitez pas à demander des renseignements. Les entraîneurs de Pontarlier se déplacent deux fois par semaine et sont à votre entière disposition.

Si les équipes de foot-ball et de tennis sont toujours fidèles au poste, il n'en est pas de même des équipes de volley et de hand ball qui ont déclaré forfait. Nous déplorons que le club de volley-ball n'est pas survécu au départ du responsable, ce qui pose une fois de plus le problème de l'encadrement. Quant aux handballeurs, après avoir essayés de voler de leurs propres ailes, ils ont opté pour la solution la plus sage: jouer avec leurs collègues de MIGNOVILLARD. Nous leur souhaitons bonne chance et nous sommes toujours prêts à leur accorder la salle en cas de besoin.

Du mois de septembre au mois de juin la salle polyvalente est occupée de façon quasi-permanente, ce qui prouve que sa construction était une nécessité et une réussite. Sans entrer dans les détails de la gestion rappelons que:

- les factures (impressionnantes!) du mazout et de l'électricité sont payées par la commune.
- le Comité des Fêtes loue la salle pour une somme annuelle de 20 000F.
- le balayage est assuré par les utilisateurs, que nous remercions pour leur travail consciencieux.

* REALISATIONS EN 1978

Installation d'une porte et de cloisons en verre et aluminium donnant accès aux sanitaires et à un vestiaire indépendant sans que la salle soit ouverte.

coût: 9 335 F

Pourquoi cette réalisation? Pour donner aux sportifs la possibilité d'accéder aux sanitaires et aux douches tout en préservant l'indépendance de la salle. Aux sportifs et ... aux forains. En effet pour la première fois depuis bien des années notre "Fête patronale" fut "démanagée", la place étant occupée par le bâtiment de la Gendarmerie. Et ce ne fut pas sans mal, car l'hiver tardif nous obligea à effectuer des travaux en catastrophe, tels que le drainage des eaux provenant du terrain de foot, l'aménagement des bas cotés de la route ... pour pouvoir installer dix sept familles de forains, leurs caravanes, leurs camions, leurs manèges devant la salle des fêtes. Il fallait aussi assurer à ces "Frainiauds" de 8 jours des installations sanitaires correctes. C'est pourquoi ces travaux étaient terminés au mois de Mai.

Puisque nous venons d'évoquer la fête de Frasne, nous en profitons pour rendre publique une décision prise par le Conseil Municipal, en accord avec le Comité des Fêtes. Pour éviter les aventures rocambolesques comme celles du dimanche soir, il a été décidé que les bals de la fête auront lieu dans la salle polyvalente, patronnés par le Comité des Fêtes, à qui reviendra le bénéfice (sauf le montant de la location réservée à la commune)

* PROJETS POUR 1979

* Amélioration de l'acoustique: Des projets sont à l'étude mais très onéreux. Dans un premier temps et sans frais importants, nous allons placer une dizaine de petits haut-parleurs au plafond; ces haut-parleurs seront réalisés par la Coopérative du Collège société à aptt entière du Comité des Fêtes

* Réalisation d'une salle de réunion au balcon: Il est possible de créer une salle de réunion de 18M sur 7 M, ouverte à tous en remplaçant la balustrade en bois par une cloison vitrés, avec ouverture centrale. Le projet est à l'étude.

* Aménagement d'un local de rangement: Actuellement le matériel est rangé sur les côtés de la salle et dans le hangar communal, anciennement usine Poix. La commune ayant des projets concernant ce terrain, il faudra libérer le hangar. Par ailleurs l'entretien de la façade sud de la salle polyvalente, très exposée, nécessite des travaux : peinture, doublage, pose d'une talvanne. La solution la plus rationnelle pour pallier ces deux inconvénients serait la construction d'un local de rangement accolé à la façade extérieure entre les deux portes de sortie.

LES AUTRES BATIMENTS

Un certain nombre de travaux d'entretien sont faits dans les différents bâtiments communaux. Nous avons noté en particulier:

► EGLISE En plus de petits travaux pour la somme de 7 520F, il a été procédé au remplacement de l'Horloge de l'Eglise. L'ancienne complètement hors d'usage, nécessitait de fréquentes et coûteuses réparations. La nouvelle horloge d'un coût certes élevé: 13 260F permettra aux usagers de la Grande rue de voir l'heure et à l'ensemble de la population d'entendre égrener les heures.

► DISPENSARE : 1 130F

► POSTE : 3 290F pour le changement des chéneaux

► ECOLES : 47 765 F: pour le Groupe Xavier Marmier:
- changement de la chaudière : 30 000F
- pose de rideaux dans les classes: 9 000F
- volets du logement Lagouge: 3 000F
Pour l'Ecole Maternelle:
- entretien 5 120F
- réparation de l'escalier coté logement

Maillefer suite aux dégâts des eaux/: coût: 2 735F plus du travail bénévole

► HANGAR MUNICIPAL: - création d'un box pour le logement du nouveau tracteur, avec isolation, création d'un faux plafond afin de bénéficier d'un rangement en grenier, crépiage d'une partie de la façade et travaux électriques divers. La plus grande partie du travail a été réalisée par Messieurs Paris Maurice et Georges, nos cantonniers, ce qui a réduit considérablement le coût de cet aménagement puisque nous avons payé 5092F de fournitures

- le chauffage des différents bâtiments

a coûté environ 70 000F

Rien sur il reste encore beaucoup de travaux d'entretien à faire sur certains bâtiments ;

- toit de la maternelle
- toit de la cure
- peintures extérieures des fenêtres du Collège
- vitraux de l'église

..etc..

LE SYNDICAT DES EAUX

Quelques réflexions sur le syndicat des eaux de Frasne, La Rivière, Dompière, Bulle, Courvière.

Ce syndicat fut créé et mis en service en 1927.

Les études techniques ont été réalisées par le cabinet DAUDE et MERLIN de Lyon et les travaux effectués par l'entreprise ROUDET d'Audincourt. Les communes de Bulle et Courvière sont entrées dans le syndicat respectivement en 1931 et 1960.

Au départ les participations éventuelles des communes aux différents travaux d'entretien ont été calculées comme suit :

- Frasne : 10 parts
- La Rivière : 2,5 parts
- Dompière : 1 part
- Bulle : 1 part
- Courvière : 1 part

16 parts au total.

La commune de La Rivière bénéficie d'un abattement de 10% sur le tarif de l'eau, en compensation des sources qui se situent sur le territoire de cette commune.

* Equipement actuel de la station :

Celui-ci comprend deux groupes pompe d'un débit de 60 m³/heure chacun, qui fonctionnent alternativement environ tous les trois mois, (ces deux groupes ont été changés, le premier en 1970 et le second en 1974), la puissance de chaque moteur est de 40 chevaux.

Un anti-bélier qui sert à la protection des groupes et de la conduite de refoulement.

* En dehors de la station :

Un réservoir général de 600 m³ pour alimenter les communes de Frasne, Dompière, Bulle et Courvière. Ce réservoir est propriété du syndicat. Un réservoir particulier pour chaque commune : Frasne 400 m³, Dompière 150 m³, La Rivière 200 m³, Courvière 800 m³ en service, capacité totale : 2000 m³. Seule la commune de Bulle n'a pas de réservoir particulier.

* Captage :

Deux puits alimentés par la source des "Grandes Fontaine".

* Equipements projetés :

Dans un souci de pouvoir fournir de l'eau à tous, à volonté, et à d'éventuelles installations d'entreprises dans notre petite région, le Conseil d'Administration du syndicat a décidé de procéder à une étude de recherche d'eau, à un forage et à un raccordement de celui-ci sur le réseau actuel.

Les travaux de forage ont été faits en août-septembre-octobre 1978 et donnent entière satisfaction ; à savoir que nous avons une possibilité de tirer de ce puits 2000 à 3000 m³/jour sans affecter la réserve d'eau qui nous concerne et en plus des prélèvements actuels qui sont de l'ordre de 700 à 800 à 1100 m³/jour.

La qualité physico-chimique de l'eau pompée sur le forage est conforme aux normes exigées pour la potabilité, d'après les résultats de l'analyse faite par le centre hospitalier régional de Besançon.

La nappe alluviale entre les deux villages de La Rivière et de Bannans s'étend sur une superficie d'environ 10 km², son épaisseur est d'environ 5 m en moyenne ; ce qui correspond pour une porosité efficace de 10%, à un volume de 5 millions de m³.

Ainsi une exploitation de 2000 voir 3000 m³/jour environ représente pour cent jours de période sèche, un volume de 200000 à 300000 m³.

Un tel prélèvement est tout à fait plausible et ne pose aucun problème.

Cette nappe alluviale est vulnérable à la pollution et la zone de captage du syndicat des eaux de Fragne au marais "Couterot" doit être exempte de toute pollution.

Cette importante nappe alluviale bénéficie probablement d'un vaste bassin versant de la chaîne du Laveron et de l'anticlinal de Chaffois (massif calcaires).

Le coût des travaux de forage et de pompage d'essai de débit (37 heures à 320 francs de l'heure), s'élève à 70945 francs

Reste à effectuer le raccordement au réseau, le projet est actuellement à l'étude au cabinet ANDRE de Pontarlier, pour la réalisation courant 1979.



LE SERVICE DES EAUX

* pourquoi ?

En 1977, les services de l'équipement proposèrent à la Municipalité la réfection complète, et la mise hors gel du C D 471 traversant notre agglomération.

Ces travaux étant financés par la DDE, le Conseil Municipal décida de profiter de cette intervention pour refaire le réseau d'eau dans la traversée du village. Celui-ci avait 50 ans et ne correspondait plus aux exigences de la vie moderne, aux extensions du village et au service incendie.

C'est la raison pour laquelle ces travaux n'étant pas prévu dans l'immediat, et pour éviter des dépenses plus importantes dans un proche avenir, le Conseil Municipal pris cette décision.

Les finances communales de l'époque ne pouvant pas supporter une telle dépense : 500 000 F, le montant des remboursements d'emprunts allait grever les budgets futurs. Il fallait donc trouver une solution pour que la dépense soit sans risque pour le budget communal, et que l'augmentation qui résulterait du prix de l'eau soit répartie le plus équitablement.

* son but :

- Ne pas amputer le budget communal, puisque les remboursements d'emprunt sont remboursés par le Service des Eaux.
- Economiser la somme de 70 000 F par l'assujettissement à la T.V.A.
- Vendre l'eau à son prix de revient : C'est la raison pour laquelle elle fut augmentée.

* le passé

La Commune de FRASNE, adhérente au Syndicat de pompage des Eaux de La RIVIERE DRUGON, ne payait que le prix de pompage occasionné par cette station et son entretien. Le réseau étant propriété de la Commune, tous les frais y afférent étaient pris en charge par elle. Notre réseau d'eau avait 50 ans, et jusque là il n'avait nécessité que des frais d'entretien minimes au prix de revient du syndicat de pompage, la Commune supportant l'entretien des réseaux, y compris son réservoir.

* le présent :

Devant cette nécessité de refaire une grande partie du réseau à neuf, la Commune, financièrement, ne pouvait plus supporter une telle dépense ; c'est la raison pour laquelle fut créé : LE SERVICE DES EAUX DE FRASNE.

* son intérêt :

1. Les travaux ont pu être réalisés dans de bonnes conditions, car nous n'avons pas supporté la dépense des terrassements, et la remise en état de la chaussée. Toutes les vannes furent mises sous les trottoirs, d'où un entretien plus facile à cause du trafic routier.
2. Plus de problèmes pour l'extension du village, le réseau passant du diamètre 100 à 250, avec des chambres de vannes évitant les coupures pour les interventions sur les réseaux.
3. Récupération de la T.V.A. sur les travaux effectués et également nous avons bénéficié de la T.V.A. sur les travaux d'adduction dans le lotissement. (60.000 F)
4. L'exédent futur du budget du Service des Eaux, permettra l'entretien des conduites, et son renouvellement pour les réseaux anciens.

* conclusion :

- Récupération de la T.V.A. (82.324 F)
- Budget communal non amputé.
- Augmentation de l'eau supportée par les consommateurs.
- L'eau est vendue au prix de revient.
- L'eau est la moins chère des villages de notre importance.
- Une concession de 250 litres/jours correspond en valeur à $\frac{1}{2}$ litre d'eau minérale.



LA FORET

VENTE DU 22 JUIN 1978 à PONTARLIER

chablis forbonnet	242 M3	pour 21 500F	soit 90F/M3	à M. CLAUDET
chablis Billin	150 M3	" 24 000F	" 160F/M3	à M. DELACROIX
chablis Forbonnet	202 M3	" 37 000F	" 183F/M3	à M. JANIER
chablis la Joux	162 M3	" 33 500F	" 207F/M3	à M. JANIER
coupe Billin parc. 18	316 M3	" 85 000F	" 269F/M3	à M. BOUVERET

VENTE DU 19 SEPTEMBRE 1978 à PONTARLIER

coupe Forbonnet par. 16	367 M3	pour 112 000F	soit 305F/M3	à M. CLAUDET
coupe " " "	341 M3	" 108 000F	" 317F/M3	à M. CLAUDET
coupe " " "	276 M3	" 84 000F	" 305F/M3	à M. VUILLEMIN
coupe " parc. 17	612 M3	" 198 000F	" 324F/M3	à M. CLAUDET
coupe " parc. 13	298 M3	" 82 000F	" 275F/M3	à M. CLAUDET
coupe La Joux parc. 5	408 M3	" 122 000F	" 299F/M3	à M. BESCHET

TOTAUX 3374 M3 907 000F

Le prix de vente moyen pour les chablis est de 153F le M3
 Le prix de vente moyen au M3 pour les coupes est de 302F

Historique sur le Forbonnet

A qui le forêt du Forbonnet ? à Fresne ou à Bonnevaux ? Depuis de nombreuses années cette question ne se pose plus mais elle était d'actualité vers 1680-1700.

En effet d'après les archives municipales, dès 1694 des contestations s'élèvent entre la commune de Fresne et celle de Bonnevaux pour la propriété du Forbonnet. Un procès est intenté qui dura vraisemblablement du début de 1700 pour s'achever en 1819.

Un jugement de l'intendance du 30 mai 1736 commençant ainsi " Barthélémi de Vanolles, chevalier, conseiller du roi en tous ses conseils Maître des requêtes ordinaire de son hôtel ..." relate certains faits dont voici les principaux.

La concession perpétuelle de la forêt de Forbonnet a été faite aux habitants de Fresne le 8 mai 1375 par Hugues de Chalon, sire d'Arlay moyennant une redevance de deux cents florins payés comptant.

En 1734 et 1735 la commune de Bonnevaux avait sans raison inscrit dans le rôle de l'imposition ordinaire la somme de quarante livres comme propriétaire d'une forêt appelée le FORBONNET sous prétexte qu'elle était sur les territoire de Bonnevaux (Fresne inscrivait cette imposition pour 35 livres) à cette époque d'après le jugement " rien n'était plus injuste que pareil procédé" car il y avait une ordonnance de Monsieur Lafond intendant de province en 1694 que la commune de Bonnevaux ne pouvait ignorer et qui stipulait que le Forbonnet n'était pas situé sur le territoire de Bonnevaux.

Au cours de ce procès, des "Ecritures" (terme de jugement) des certificats de toutes natures étaient fournis dans le but de justifier la jouissance ou la propriété de la forêt de Forbonnet; on peut lire notamment par mi les justifications apportées par Bonnevaux :

- un certificat reçu de Pasteur, notaire, le 2 mars 1692 par lequel le nommés Jean Alix Le Jeune, Jean Mauris et autres ont déclaré avoir tué un loup et une louve, lieu les Egouts-Bonnevaux proche de la Fontaine des Quartiers

- un contrat de vente reçu de Chaillet, notaire le pénultième (dernier) jour du mois de septembre 1655 au profit d'Antoine Bolard de Bonnevaux par Pierrette Fraschet, d'environ une soiture (= 34 ares 28CA) et demie de pré lieudit Forbonnet.

Parmi les justifications apportées par Frasne:

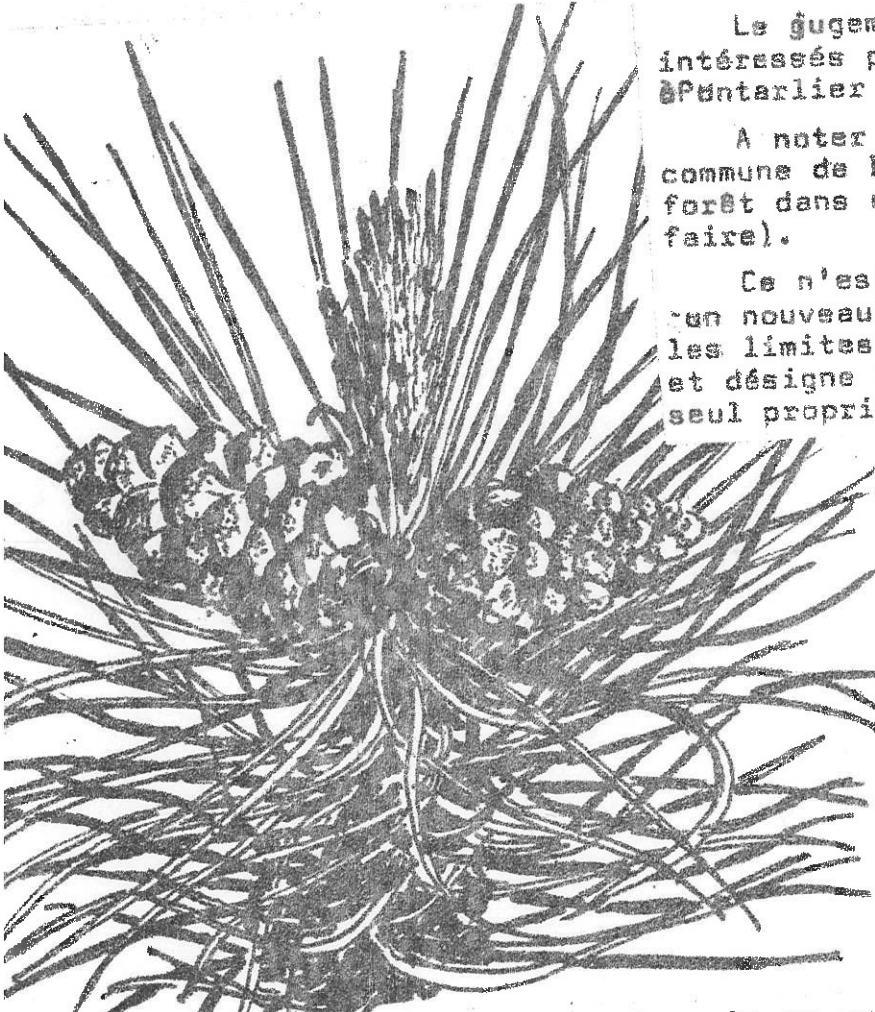
- un contrat de vente reçu par Vuillaume notaire le 2 octobre 1620 par lequel Nicolas Savary et Anatolia Jacquin ont vendu à Pierre Nicolet de Frasne environ deux soitures de prés, forêt du Forbonnet

- un extrait de sentence du 13 octobre 1717 rendu en la Gruerie (privilège du Seigneur sur les bois) de Nozeroy entre le sieur Chaillet procureur fiscal contre Jacques Ecuraux de Bonnevaux par lequel ce dernier a été condamné à l'amende de 15 livres au profit du Seigneur de Nozeroy et pareille somme au profit de la communauté de Frasne pour avoir été trouvé au Forbonnet chargeant un traineau de branches.

Le jugement parafé est signifié aux intéressés par l'huissier royal résident à Pantarlier.

A noter que le jugement interdit à la commune de Bonnevaux d'imposer la dite forêt dans un rôle (seul Frasne peut le faire).

Ce n'est que vers les années 1800 qu'un nouveau procès fixe définitivement les limites de la forêt de Forbonnet et désigne la Commune de Frasne comme seul propriétaire



Durant ce procès nul ne sait si les contacts entre les habitants de Frasne et de Bonnevaux étaient tendus. Il est agréable aujourd'hui de savoir que la page du procès est nettement tournée et que les relations entre les deux communes sont des plus amicales.



* LE CONSEIL GENERAL *

Chaque année lorsque vous recevez vos feuilles d'impôts locaux, vous avez pu constater qu'une bonne part de ce que vous payez était consacré au DEPARTEMENT. Nous vous devons de vous informer plus précisément de la destination de cet argent. Pour cela nous vous proposons dans les lignes qui suivent quelques renseignements sur le CONSEIL GENERAL de notre département.

* historique

En 1789 la France fut découpée en départements. Ce découpage avait le souci de briser la structure des anciennes provinces; il reflétait l'esprit d'égalité qui animait les principes de la Révolution et traduisait une réaction contre la centralisation des derniers siècles de la monarchie.

Toute une série de lois va au cours des années régler le fonctionnement des Conseils Généraux, et en particulier la loi du 10 août 1871 qui va réorganiser toute l'administration départementale, définir l'autonomie des Conseils Généraux, tel qu'il est encore actuellement.

Le Gouvernement de VICHY suspendit les Conseils Généraux pendant la seconde guerre mondiale. Ils furent rétablis après la libération en 1945.

En 1972 de nouvelles dispositions législatives créent les ETABLISSEMENTS PUBLICS REGIONAUX, appelés plus simplement La REGION, qui n'enlèvent aucune prérogative au département, mais lui permet de mieux remplir son rôle économique.

Nous nous étendrons pas sur l'élection des Conseillers, sachez simplement qu'il y en a 31 pour le DOUBS qui sont élus au suffrage universel pour 6 ans et renouvelables tous les trois ans par moitié. Attachons nous à voir le fonctionnement de cet assemblée.

* fonctionnement

Les conseils généraux tiennent chaque année deux sessions ordinaires situées en dehors des sessions ordinaires du Parlement, à savoir du 1 au 30 avril pour une durée maximum de 15 jours et l'autre du 1 septembre au 15 janvier pour une durée maximum de 30 jours. Le PREFET est chargé de convoquer les Conseillers Généraux. Les séances sont publiques et les procès-verbaux sont à la disposition de tout électeur.

L'organisation du travail du Conseil s'appuie sur:

- * 1° un bureau qui est élu après chaque session, et qui est composé:
 - d'un Président
 - 4 Vice-Présidents
 - 4 Secrétaires
- * 2° la commission départementale : elle est l'émanation permanente du Conseil Général. Elle donne son avis au PREFET sur toutes questions qu'il lui soumet, répartit les subventions votées par le Conseil Général, fixe la date des sessions, détermine l'ordre de priorité des travaux à la charge du département. Elle règle d'autre part toutes les affaires qui lui sont renvoyées par le Conseil Général.
- * 3° les commissions intérieures : elles sont au nombre de quatre.

- * 1 ère COMMISSION : travaux publics
- * 2 ème COMMISSION : finances
- * 3 ème COMMISSION : Administration - Instruction publique et Agriculture
M. PHILIPPE ,notre Conseiller général fait partie de cette commission.
- * 4 ème COMMISSION : Hygiène - Aide sociale - Etablissements hospitaliers.

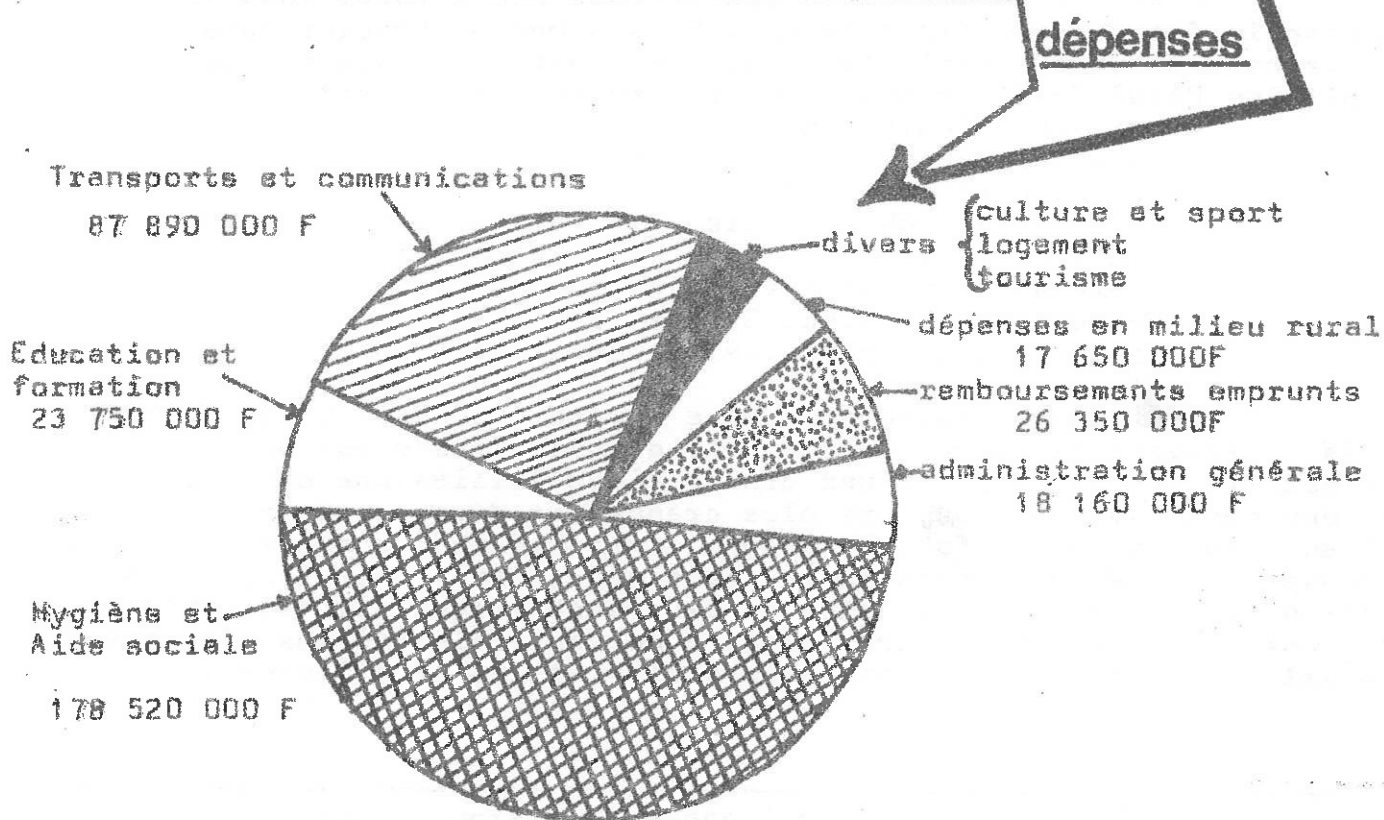
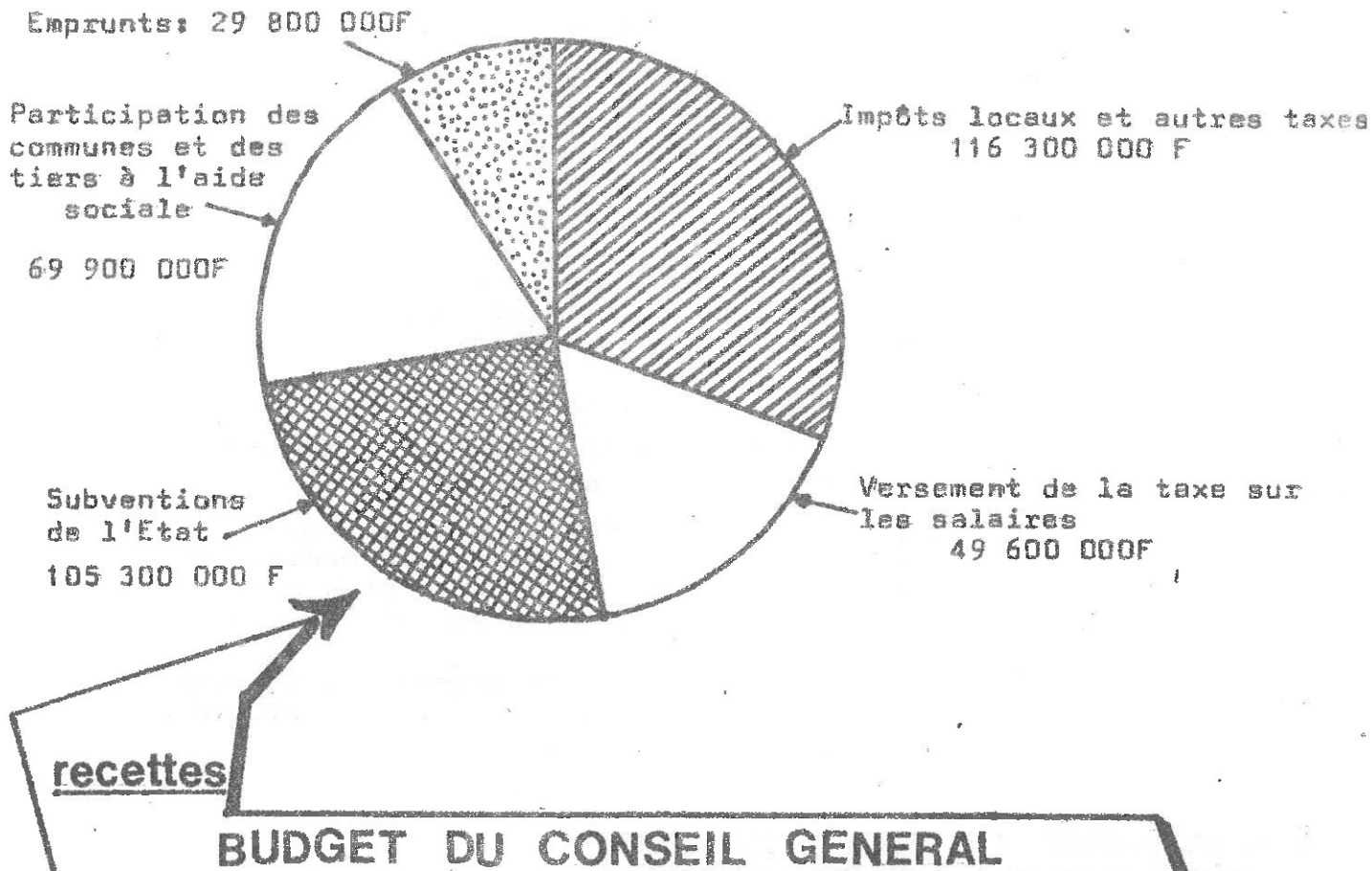
* rôle

- Le Conseil Général délibère sur proposition du PREFET, au sujet des travaux à réaliser pour le compte du Département:
 - ★ - domaine immobilier: Préfecture -Sous-Préfectures-Ecoles Normales-Casernes de Gendarmerie ...
 - ★ - le réseau routier et aide aux communes pour l'entretien des chemins.
 - ★ - le soutien financier des communes pour les programmes d'adduction d'eau, l'électrification, l'assainissement, les constructions scolaires
- Le Conseil Général crée et gère des services publics.
- Le Conseil Général a un rôle social:
 - ★- bourses d'enseignement
 - ★- l'aide sociale
 - ★- hygiène publique et création d'hôpitaux
- Il joue un rôle de plus en plus important dans le domaine économique en votant des crédits de subventions d'équipements pour:
 - ★- l'agriculture
 - ★- centre de formation et d'orientation
 - ★- l'organisation de foires, expositions

Pour 1979 le Conseil général a voté des crédits pour Frasne:

- 720 000F pour refaire la route du Pont de Casse-Cul à l'entrée du village.
- 780 000F pour la réfection des ponts de Frasne. La Région y contribue également pour un montant de 520 000F. Ce qui fait un crédit total de 1300 000F.
- 150 000F pour la réfection de la route de Bellevue à l'intérieur du village.
- 200 000F de subvention pour la construction d'un Centre d'accueil.
- 60 000F de subvention pour le renforcement électrique

A la lecture de ces chiffres vous êtes à même de voir que l'effort du Conseil Général pour notre commune est considérable. Nous espérons que par-là même vous ne regrettez pas trop la somme importante que vous payez sous forme d'impôts locaux au Département.



Tous les chiffres donnés dans cette page sont ceux du BUDGET 1978 . Les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement sont globalisées. Ce qui fait un total de 367 000 000 F , nouveaux bien sur!

(renseignements: GUIDE PRATIQUE DU CONSEIL GENERAL DU DOUBS)

LES POMPIERS

Les Sapeurs Pompiers ont effectué en 1978, 56 interventions qui se répartissent comme suit: 9 incendies, 7 feux de cheminée, 19 secours routiers, 13 accidents, 4 transports de malades en urgence 2 inondations et 2 opérations diverses.

Six sapeurs ont suivi à PONTARLIER pendant 3 jours entiers un stage de spécialistes en secours routier.

La sirène est le seul moyen rapide en milieu rural pour appeler les Pompiers. Le téléphone individuel pendant les pannes de celle-ci n'a pas permis une intervention rapide.

Quand appeler les pompiers avec l'ambulance ?

* - pour tout dégagement, soins et transport en cas d'accidents routiers ou autres.

* - pour tous les malades en extrême urgence lorsque l'ambulance est demandée par le Médecin pu en l'absence de celui-ci si vous êtes dans l'impossibilité d'avoir une autre ambulance ou en cas de tempête de neige.

En résumé tous les cas où il faut gagner une $\frac{1}{2}$ heure. Si le malade peut attendre ce laps de temps, ce n'est plus le rôle des pompiers mais celui des ambulances privées.

* centenaire de la compagnie

C'est le 14 mars 1879, par arrêté préfectoral, que la compagnie fut créée officiellement. Nous avons pu trouver qu'aux environs de 1900 et avant, la compagnie était commandée par le Capitaine PATOZ Cyril, ensuite les commandants successifs furent:

- Capitaine Nicolet Louis
- Sous-Lieutenant BARTHELET A.
- Capitaine VIENNET Henri
- " VIENNET Camille de 1913 à 1951
- Lieutenant LONCHAMPT Marcel de 1951 à 1959
- Lieutenant JACQUIN Adrien de 1959 à 1964
- Lieutenant BELLEVILLE Guy de 1964 à 1970
- Lieutenant CHAUBY Marcel à partir de 1970

En 100 ans toujours la même devise " COURAGE ET DEVOUEMENT" mais le travail est devenu différent: d'abord Frasné est un Centre de secours, ce qui suppose une grande disponibilité, une discipline et des connaissances toujours plus grandes et diverses en secourisme et au point de vue du feu. La grande diversité des produits dangereux transportés, les accidents de la route nécessitent une utilisation rationnelle du matériel de plus en plus sophistiqué. Il est agréable de constater que les sapeurs pompiers se convertissent aux méthodes nouvelles et de ce fait sont aptes à être utiles et efficaces.

Cette année 1979 sera l'année du piéton. A cet effet des passages seront matérialisés à travers le village aux endroits les plus passants.

LE PLAN D'AMENAGEMENT RURAL (P.A.R.)



Depuis quelques mois vous avez pu lire un certain nombre d'articles sur la mise en place d'un PLAN D'AMENAGEMENT RURAL pour la région de FRASNE - LEVIER - AMANCEY.

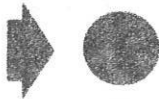
Quelques volontaires parmi vous ont participé à des réunions de concertation. Nous profitons de ce bulletin pour vous donner les grands principes d'un P.A.R.

un plan d'aménagement rural : pourquoi faire ?

pour : * analyser les problèmes du secteur

* définir des objectifs

* proposer des actions

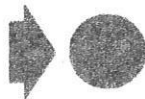


Un PAR a pour objet principal de définir les perspectives souhaitables de développement et d'équipement d'une zone rurale

* DEVELOPPER les activités socio-économiques, en renforçant les potentialités des entreprises agricoles, artisanales, industrielles commerciales et des communes.

* LOCALISER les équipements de façon rationnelle et cohérente, en évitant une dispersion des équipements, préjudiciables, tant au coût qu'à la qualité des services.

* CONTRIBUTUER à la préservation de l'espace naturel, par la prise en compte du maintien de la qualité des sites, de la lutte contre la pollution

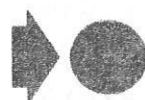


Un PAR doit servir de cadre aux décisions administratives, tendant au développement et à l'aménagement du secteur.

* Le P.A.R. n'a pas de valeur réglementaire, n'étant pas opposable aux tiers

* C'est un guide pour l'action, tant pour les collectivités locales, les organisations économiques et professionnelles que les administrations

* D'où la nécessité d'une puissante volonté collective sans laquelle le plan n'aurait aucune suite.



Un P.A.R. doit être un instrument de concertation intercommunale et inter-services

* Les administrations, les collectivités locales, les organisations socio-professionnelles sont étroitement associées à l'élaboration et l'exécution du plan.

* La population doit elle aussi participer effectivement à toutes les étapes de la procédure.

ELABORATION DU PLAN

le périmètre :

Il tient compte du relief et des structures de coopération intercommunale, ce qui fait que le périmètre retenu est le suivant :

- la zone couverte par les trois SIVOM : Frasma Levier et Amancey
- les communes de CHANTRANS . AMATHAY . LONGEVILLE . GOUX LES USIERS . BIANNS LES USIERS . SOMBACOUR

Le tout représente une population total de 11 240 habitants pour 37 communes

la commission officielle :

qui comprend :

- le Sous Préfet
- les représentants des administrations
- les conseillers généraux (2)
- les maires des communes
- les Présidents de SIVOM
- les représentants des chambres : métier agriculture , commerce et industrie
- deux représentants des syndicats agricoles
- quatre personnes désignées par le Préfet

les groupes de travail :

Pour assurer la participation des populations locales à l'élaboration du PAR , il est nécessaire de mettre en place des groupes de travail. Voici quelques exemples :

- développement agricole
- développement des emplois non agricoles
- emplois féminins
- affaires sociales et santé
- affaires scolaires
- les moyens de communication
- habitat et lotissements
- le travail du bois
- affaires culturelles et sportives

..etc..

les différentes phases :

Le planning général s'étend sur un an et demi environ en respectant les phases suivantes

Mars avril 78 : Phase préparatoire ou de lancement
Mai juin 78 : Phase d'information: une dizaine de réunions furent organisées dans les secteurs pour informer les habitants

Octobre 78 à décembre 79 : Phase d'élaboration, avec réunions des groupes de travail, rapports de synthèse

début 1980 : Phase d'approbation par la commission officielle et par le PREFET

Ensuite: exécution du Plan.

NOTRE VILLAGE AUTREFOIS 1850

Alors que tous les élus et les responsables se lamentent sur la dénatalité de notre milieu et sur la baisse alarmante de la population il est passionnant et enrichissant de se plonger dans les archives de la Commune pour y rechercher parmi les listes de dénombrement (appelées aujourd'hui "recensement") la composition de notre population dans le passé, et de faire des comparaisons avec la situation actuelle.

La Commune de FRASNE possède des documents depuis 1851. Nous pensons que vous serez, comme nous, intéressés de connaître le contenu de ces listes.

Avant d'entrer dans le détail, il faut rappeler dès maintenant que la population de Frasne était essentiellement groupée au bourg, mais il existaient quelques hameaux habités, à savoir:

➔ cessay où vivaient 33 personnes en 1851 réparties comme suit:
-la famille VIENNET Ferdinand avec 3 enfants
-la famille VIENNET Emmanuel avec 3 enfants et 11 domestiques
-la famille VARESCOM Félix avec 7 enfants et 3 domestiques.

➔ billin la ferme de BILLIN, appelée aussi ferme de BELLEVUE, aujourd'hui complètement détruite était habitée par la famille PERRIN Constant, composée de 10 personnes dont 8 enfants de 24 à 8 ans.

➔ paroy était installée une scierie tenue par le couple PERNY. Cette scierie se situait à l'emplacement actuel de la "Baraque"

➔ étang où tournait également une scierie grâce à la force motrice de l'eau, et où vivaient 2 personnes

➔ loutaud l'usine était habitée par une personne puis 6 en 1866 (A noter que dans les archives nous trouvons le nom de LHOUTAUD écrit de 4 façons : LHOUTAUD - LOTO -LOUTAU et LAUTAUD)

Pour plus de clarté, et également pour faire apparaître l'évolution de cette population, voici un tableau récapitulatif de la population de Frasne de 1851 à 1975 .

	1851	1866	1876	1901	1921	1926	1936	1946	1975
FRASNE Village	978	966	983	1038	1052	1136	1150	1146	1417
CESSAY	33	34	20	24	26	19	12	10	0
LHOUTAUD	0	6	6	6	3	3	3	3	0
PARDY	2	2	0	0	0	0	0	0	0
L'ETANG	0	2	5	3	20	24	20	12	13
BILLIN	10	7	6	7	?	8	0	0	0
MAISONNETTES PLM	0	0	0	0	?	?	23	30	0

Toute étude de la population s'appuie sur la pyramide des âges. Nous vous proposons cœ-contre celles de 1886 et de 1975. La comparaison de ces deux pyramides laisse apparaître les faits suivants:

- En 1886:
- le nombre d'hommes est plus important que celui des femmes (il y a une différence de 102)
 - la population est relativement jeune puisque nous comptons 400jeunes de moins de 20ans soit 40% de la population

- EN 1975:
- le nombre de femmes est cette fois supérieur à celui des hommes. Il est vrai que la longue liste de nos morts pour la France pendant les conflits ,l'explique en partie. Il faut d'autre part noter qu'à partir de 45 ans il y a un phénomène de surmortalité masculine.
 - Le déficit de naissances des deux guerres mondiales n'apparaît pas si nettement que sur la pyramide nationale, mais nous pouvons noter que les classes d'âges de 35 à 40 ans et de celles de 75 à 80 ans sont emputées sérieusement.
 - mais le fait le plus grave, c'est que la base de la pyramide s'amenuise, ce qui montre que les enfants de 1 à 15 ans sont en proportion, beaucoup moins, que les autres classes d'âges.

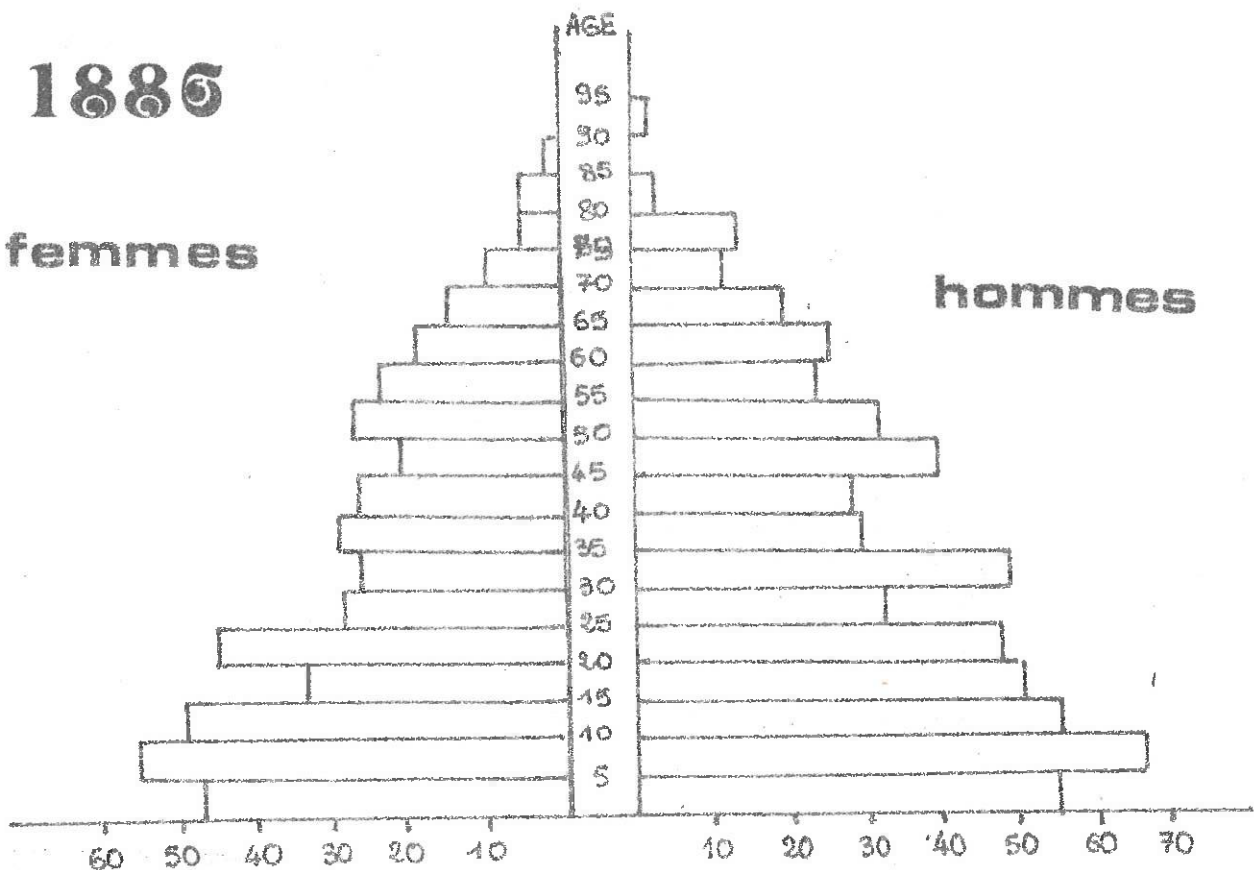
Mais revenons à notre village en 1850 et notons la répartition de la population suivant les catégories socio-professionnelles de l'époque.

population:	1 004 habitants
nombre de maisons:	100
nombre de ménages:	250
catholiques romains:	1 003
luthériens	1
infirmes	10
étrangers	2

1886

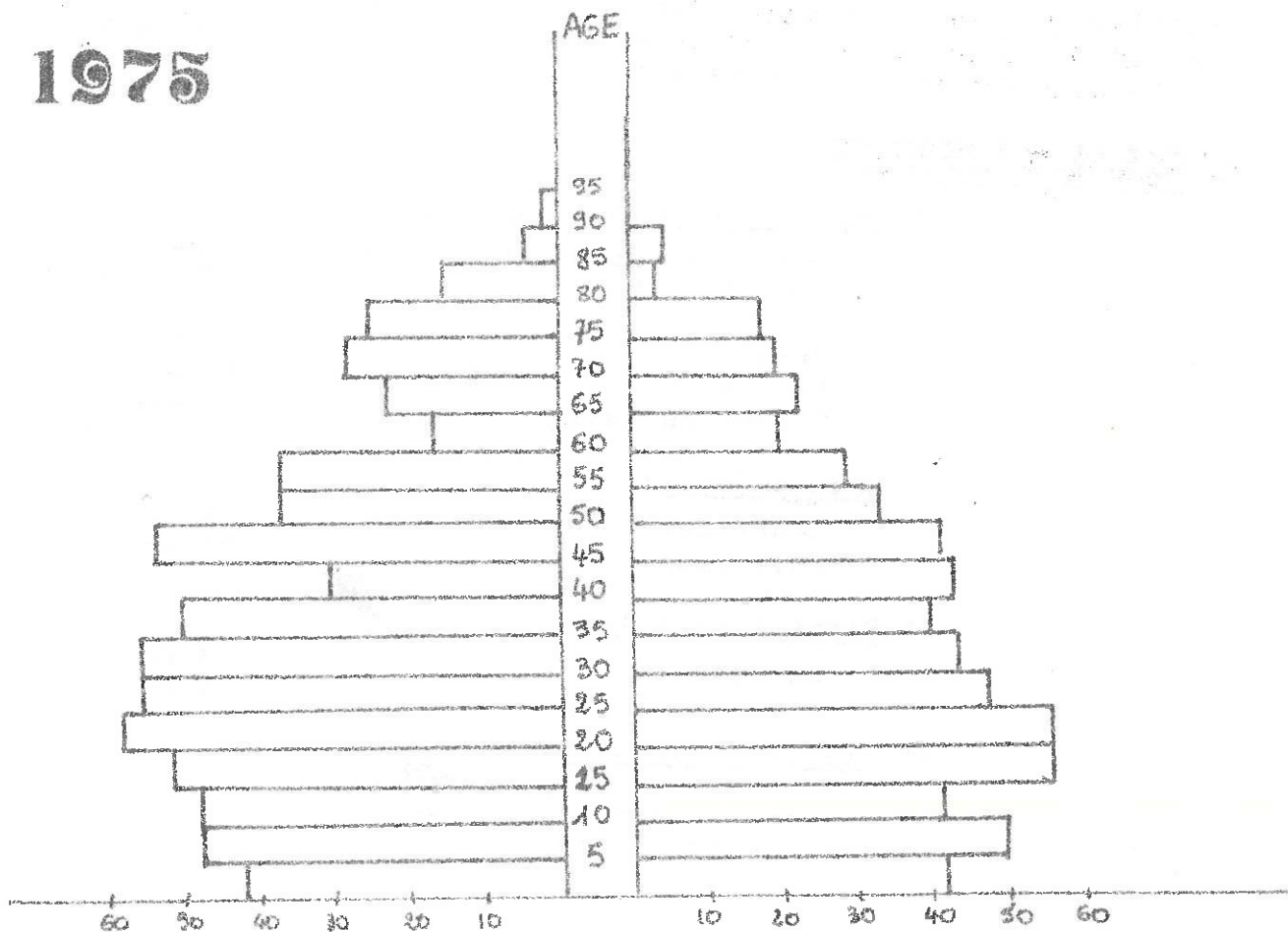
femmes

hommes



nombre de personnes

1975



propriétaires cultivateurs:	367	(hommes et femmes)
fermiers	99	(" " ")
journaliers	120	
domestiques	73	
industriels du bâtiment:	2	
" de l'habillement	13	
" de l'alimentation	9	
" de transports	5	
rentiers	13	
pensionnés de l'Etat	5	
magistrat - police	1	
médecin - sage-femmes	3	
instituteurs	1	
écclésiastique	1	
détenus	2	
enfants vivant à la charge de leurs parents	275	

A la lecture de ce tableau, nous constatons que l'essentiel de l'activité du village était centrée sur l'agriculture. Pour cette dernière il existait chaque année un registre où l'on consignait un certain nombre de données (surfaces cultivées, production..)

Nous vous donnons ci-après quelques extraits du registre de 1858, en particulier les différentes cultures, mais aussi des prix de l'époque et les salaires. Nous vous laissons le soin d'établir la comparaison avec la situation actuelle.

* CULTURES

1° Céréales et pommes de terre:

Froment: surface cultivées	5 Ha
Méteil " " "	120Ha (mélange de seigle et de froment)
Orge	30 Ha
Avoine	140 Ha
Pommes de terre	12 Ha

2° Légumes secs:

Lentilles	4 Ha
Pois secs	25 Ha

3° Plantes textiles:

Chanvre	4 Ha
Lin	9 Ha

4° Prés et fourrages:

Prés naturels	1 200Ha
Prés artificiels	50Ha

* BETAIL

nombre de	}	boeufs	62
		taureaux	15
		vaches	500
		veaux	250
		moutons	11
		agneaux	5
		porcs	230
		chevaux	91

* PRIX

un demi-kilo de pain	= 0,14F
" " " boeuf	= 0,35F
" " " mouton	= 0,60F
" " " porc	= 0,60F

un poulet = 1,50F

un canard = 1,25F

1 kg de beurre = 1F

1 douzaine d'oeufs = 0,50F.

1 litre pois secs = 0,22F

1 litre de lentilles = 0,20F

1 litre de vin rouge = 0,40F

1 litre d'eau de vie = 1,00F

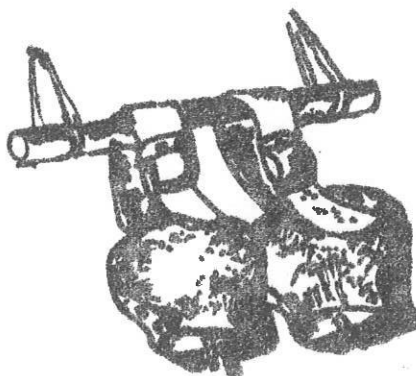
1 stère de bois = 4F



* SALAIRES

journalier agricole	1,50F	par jour
maçon	3,00F	" "
charpentier	2,25F	" "
menuisier	2,00F	" "
forgeron	2,75F	" "

Nous espérons que ces quelques lignes vous ont intéressé. Nous continuerons dans les prochains bulletins à ouvrir quelques pages de notre histoire. Nous pourrions même envisager d'organiser une exposition sur le passé de notre village. Pour cela nous aurions besoin de votre concours, car chacun possède dans ses archives, des documents, des photos, des cartes postales, des outils... qui nous permettraient de remonter le temps et de prendre conscience pour les plus jeunes de ce qu'était la vie autrefois dans notre village.



NAISSANCES ANNEE 1978.

BAVEREL Séverine née le 11 juin à CHAMPAGNOLE
BARILLOT Delphine née le 25 décembre à PONTARLIER
GROSJEAN Sébastien né le 23 août à PONTARLIER
GUINCHARD Béatrice née le 30 mai à BESANCON
HAUBRY Gaëlle née le 12 décembre à PONTARLIER
IOTTI Jean-Michel né le 29 avril à PONTARLIER
JALLON Virginie née le 16 août à AIX EN PROVENCE
LAMBERT Alan né le 30 mars à PONTARLIER
LEPEULE Emilie née le 16 octobre à CHAMPAGNOLE
LOCATELLI Sabrina née le 4 août 1978 à PONTARLIER
MAINY Nadia née le 7 mai à PONTARLIER
MAUSSE Gérard né le 25 avril à PONTARLIER
PERRET Lionnel né le 12 décembre à PONTARLIER
VIENNET Aline née le 23 novembre à PONTARLIER

MARIAGES ANNEE 1978 CELEBRES A FRASNE

COURDIER Luc et VAUCHEZ Colette le 26 août
DESSERTENNE Jean-Luc et LEPEULE Claudie le 21 octobre
MOUGET Gabriel et MAIRE Maryse le 1er Mai
PAUL Dominique et LAMBERT Claudine le 24 juin
PERRET Philippe et FUTIN Annie le 29 juillet
THEOPHILE Jacques et MARCHOIS Elisabeth le 23 septembre
VIEILLE-GIRARDET Claude et SALVI Chantal le 14 octobre

CELEBRES A L'EXTERIEUR

BETTINESCHI Ambroise et RENAUD Bénédicte à SAINT-CLOUD
FRENOIS Christian et BILGER Pascale à PONTARLIER
HAUBRY Christian et WLODARCZYK Guilaine à WAZIERS - Nord
JALLON Rémi et AGOPIAN Simone à AIX ET PROVENCE
KAMBERER Roland et BETTINESCHI Doris à VALLORBE
MARMIER Jean-Luc et BOLE Yvette à BOUJAILLES
OUDET Jean-Pierre et COLIN Chantal à LIEVREMONT
RENAUD Gabriel et GAUTHIER Blandine à FUANS

ILS NOUS ONT QUITTE CETTE ANNEE

LOUVRIER Robert le 1er janvier
JOURDE née LEPEULE Hélène le 4 janvier
WETZEL née BERGER Marie
VERGOBY née BENETRUY Yvonne le 20 février
LEPEULE Robert le 9 mars
GIGUET Francisque le 18 avril
GUYARD née LIBOZ Marie Louise le 9 mai
PESENTI Angèle le 10 mai
VUILLAUME née FAIVRE Marie Thérèse le 26 juin
LONCHAMPT Raymond le 20 juillet
VIENNET Léon le 25 septembre
POULIN née BOURGEOIS Geneviève le 22 novembre

Documentation et imprimerie: MAIRIE DE FRASNE

Les dessins ont été réalisés par Monsieur Pierre
ZELLEVEGRE ,conseiller pédagogique

Veillez excuser les quelques erreurs de frappe qui
ont pu se glisser dans ces pages

comité des fêtes

une date à retenir

SAMEDI 17 MARS

soirée

récréative



AVEC :

* LES BALLETS MAGIMO

* LA MUSIQUE DE JOUGNE

de la musique et des danses du
monde entier

